

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015, A MOTIERS, SALLE DES CONFÉRENCES

Présidence : Mme Nathalie Ebner Cottet (PS)

La présidente ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation. Elle précise qu'elle ne voit malheureusement pas les personnes placées au premier rang. Aussi, elle les remercie d'ores et déjà de bien vouloir se lever au cas où elles prendraient la parole lors des débats.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 33 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Alfred Bigler (*arrivé au moment de l'appel*) ; Simon Chédel (*arrivé au moment de l'appel*) ; Denis Cherbuin ; Quentin Di Meo ; Johanna Eidam Vautherot ; Simon Eschler ; Jean-Paul Gattoliat ; Christelle Gertsch Macuglia ; Jean-Pierre Gfeller ; Laurent Patthey ; François Rosselet-Christ ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Sylvain Kalombo-Meta ; François Oppliger ; Sven Schwab ; Loris Vuillienet et Tolga Yonca.
- *Pour le POP* : Thierry Miserez et Philippe Vaucher
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Paul-André Matthey-Doret et Frédéric Schlosser.

Excusés : 7 membres : MM. Eric Demarchi (PLR) ; Pierre-Alain Devenoges (PS) ; Benjamin Jaggi (PLR), Ion Karakash (PS) ; Laurent Kramer (UDC) ; Jean-Michel Rossetti (PLR) et Alexandre Willener (UDC).

Absent : 1 membre : M. Niels Rosselet-Christ (UDC).

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie, ainsi que 7 spectateurs sont présents.

La présidente indique que le Conseil général est en présence d'un nouvel ordre du jour, reçu en date du 18 septembre, comportant un nouveau point « *Motion communale pour l'étude conjointe Etat – Communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques* ». L'ordre du jour se présente dès lors comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2015
4. Crédit de fr. 250'000.- pour l'achat d'un véhicule pour la voirie
5. Crédit de fr. 5'150'000.- pour la réhabilitation des STEP
6. Rapport d'information sur le soutien communal à l'intégration professionnelle
7. Communications du Conseil communal

8. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
 - a) Motion communale pour l'étude conjointe Etat – Communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques
9. Résolutions
10. Interpellations et questions

Conformément au règlement général (RG), la présidente demande à l'Assemblée si le traitement de ce nouveau point est contesté. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour ainsi modifié est accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

La présidente indique qu'elle a reçu une copie pour information d'un courrier que le Club de lutte de Val-de-Travers a adressé au Conseil communal, auquel ce dernier a répondu. Elle tient ces missives à disposition des membres qui souhaiteraient les consulter.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2015

La présidente précise que c'est elle qui a levé cette séance et non M. Willener. Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. CREDIT DE FR. 250'000.- POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR LA VOIRIE

La présidente donne préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) relève que cette demande de crédit a pour but d'acheter un véhicule lourd avec équipement pour le service de la voirie. Il rappelle que lors de la création de la commune de Val-de-Travers, le parc de véhicules à disposition du service de la voirie a été dimensionné en fonction de ce nouveau territoire et des nouvelles obligations. La réorganisation du service de voirie sur deux sites, la création d'équipes, la reprise au sein du dicastère de nouvelles missions ainsi que des missions jusque-là attribuées par des mandats privés et surtout la forte volonté de faire des économies d'échelle, ont amené à dimensionner un parc véhicules à cette nouvelle situation.

Aujourd'hui, 8 ans plus tard, le constat dressé confirme que ce choix était judicieux et que ce dimensionnement est toujours en adéquation avec les missions de la voirie. Force est de constater que le parc est vieillissant et qu'il est désormais utile de remplacer une partie de celui-ci. Actuellement, le service de voirie dispose dans son parc machines de 2 véhicules lourds de marque Mercedes et type Unimog. En 2009, il avait été identifié que ces véhicules étaient incontournables pour mener à bien les différentes missions de voirie. Aujourd'hui, cela est toujours le cas. Leurs puissance et capacité de charges permettent un service hivernal en adéquation des conditions régionales et ceci dans le domaine du salage, du fraisage ou du déblaiement de la neige. Durant l'été, l'entretien des infrastructures communales demande aussi de pouvoir disposer de véhicules capables de tirer et transporter des importantes charges et ceci à des vitesses adaptées.

Ces 2 véhicules ont été acquis par les anciennes communes. Le premier par celle de Couvet en 1984. Il présente aujourd'hui un peu moins de 90'000 kilomètres à son compteur et est principalement utilisé pour le déneigement des montagnes et l'entretien des routes durant l'été. Ce véhicule est plus ancien mais en très bon état et ne demande pas à être remplacé immédiatement. Par contre, le second Unimog, acquis en 1994-1995 par la commune de Travers a déjà plus de 200'000 kilomètres au compteur et est quant à lui en plus mauvais état. Le fait de disposer d'un équipement technique implique qu'il a été sollicité de manière plus importante durant ces nombreuses années d'utilisation. Actuellement, les coûts d'entretien de ce véhicule sont importants et il semble judicieux de pouvoir le remplacer de façon avantageuse.

Fort de ce constat, plusieurs offres ont été demandées sur la base d'un cahier des charges précis et oscillent entre fr. 235'000.- et fr. 255'000.-. Cela implique que cet achat se réalisera selon les règles

des marchés publics avec les contraintes inhérentes à celles-ci, selon une procédure d'offre sur invitation. C'est dès lors un crédit d'investissement de fr. 250'000.- qui est aujourd'hui sollicité afin de permettre au Conseil communal, avec le concours des membres de la commission des travaux publics (CTP), de préparer un dossier complet permettant de s'engager financièrement sur les marchés publics et d'obtenir ainsi une offre correspondant au plus près à nos attentes et besoins techniques.

L'investissement net s'élève à fr. 250'000.- amorti à un taux de 6.5% et avec un coût de l'argent à 2%, il représente une charge nette annuelle de fr. 21'250.- à porter dans les comptes annuels du dicastère. Dès lors, M. Fatton recommande à l'Assemblée de voter ce crédit afin de remplacer ce véhicule pour les missions importantes de la voirie.

La présidente ouvre ensuite la discussion générale.

M. Patthey (PLR) reprend le texte remis par le rapporteur de son groupe, absent ce soir, et qui dit en substance ceci : *« Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil communal pour la qualité de son rapport. Il est indispensable pour le bon fonctionnement de la voirie de disposer d'un parc de machines qui ne l'oblige pas à devoir passer plus de temps au garage que sur les routes, ce qui est le cas avec le véhicule actuel. Avec 200'000 kilomètres au compteur, il a déjà été bien sollicité et mérite d'être remplacé.*

Le fait de devoir passer par les marchés publics nous assure un juste comparatif au niveau des coûts et des équipements. En y intégrant 2 entreprises du Vallon ainsi qu'une entreprise externe, on peut donc légitimement espérer que cet achat bénéficie à une société de la région. Le groupe PLR acceptera donc le crédit en grande majorité. »

Mme Hurni (PS) s'exprime en ces termes : *« En préambule à ce rapport, j'aimerais rendre hommage aux employés communaux, qui année après année, surtout hiver après hiver assument l'entretien de nos routes et en particulier le déblaiement de la neige. Au cœur de la nuit quand le commun des mortels ne s'est pas encore aperçu des chutes de neige, des congères ou du verglas, ils sont prêts et assurent au mieux nos transports avec le reste du canton. Nous les en remercions très vivement.*

Or, il convient que ces employés disposent d'un matériel performant, garant d'efficacité et de rapidité. Je ne vais pas vous redonner les précisions techniques que vous venez d'entendre de la bouche de M. Fatton. Le temps presse, l'hiver s'annonce et je souhaite vivement, avec mes collègues du groupe, que le service de voirie puisse compter sur un véhicule lourd, tout neuf, aux premières neiges.

Aussi, le groupe socialiste du Conseil général de la commune de Val-de-Travers propose à l'ensemble des votants d'accepter sans tarder ce crédit tel qu'il est mentionné dans la proposition du Conseil communal en page 3 de ce rapport. »

Mme Vaucher (Les Verts) prend la parole à son tour : *« Nous remercions le CC pour son rapport et entrerons en matière sur l'acquisition d'un nouveau véhicule. Nous constatons qu'un cahier des charges précis a déjà été rédigé et soumis à plusieurs fournisseurs. Ceci a permis d'estimer un montant d'achat de l'ordre de fr. 250'000.-.*

Nous demandons au CC si les critères de consommation d'essence, de frais d'entretien et d'équipements seront également pris en considération dans le choix définitif. Et qu'advient-il de l'ancien véhicule ? Sera-t-il revendu ou déduit de l'achat ? Merci pour vos précisions. »

M. Schlosser (UDC) remercie, au nom de son groupe, le Conseil communal pour son rapport et précise qu'il le soutiendra, en lui demandant toutefois de bien faire attention au choix et à la fourchette du prix voté.

M. Fatton (cc) remercie les différents groupes pour leur accueil favorable. Il tient à rassurer Les Verts que ces critères seront pris en compte dans le cadre des marchés publics. Il confirme qu'un cahier des charges sera établi dans le respect des obligations des marchés publics. La reprise de l'ancien véhicule sera donc prise en compte. Il indique au groupe UDC que l'objectif est bien évidemment de ne surtout pas dépasser le crédit accordé, avec l'espoir d'être même en-dessous.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, elle procède à son vote d'ensemble. **C'est par 31 OUI et une abstention que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à un crédit de fr. 250'000.- pour l'achat d'un véhicule lourd pour le service de voirie**, tel que soumis par le Conseil communal.

5. CREDIT DE FR. 5'150'000.- POUR LA REHABILITATION DES STEP

La présidente donne la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Fatton (cc) relève que cette demande de crédit est importante, tout d'abord de par son montant, fr. 5'150'000.-, mais également de par l'importance que revêt le traitement des eaux usées dans notre région et la responsabilité que nous avons envers les générations futures dans le domaine de l'épuration. Il rappelle ensuite que notre commune dispose actuellement de 3 stations d'épuration (STEP) et 2 stations de relevage inhérentes à ces STEP. La première se situe à Boveresse et traite les eaux usées de Buttes, Saint-Sulpice, Fleurier, Môtiers et Boveresse. Celle-ci fonctionne selon un procédé à lit bactérien et a été construite dans les années 1970. Elle a été partiellement rénovée dans les années 1980. La deuxième se trouve à Travers et traite les eaux de Couvet et Travers. Enfin, la troisième située à Noiraigue traite exclusivement les eaux de ce village. Il ajoute que les eaux des Bayards sont traitées en France voisine, selon une convention signée avec la commune des Verrières et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Après la fusion de nos communes, des démarches ont été entreprises en 2010 afin de connaître plus précisément l'état de ces installations et entreprendre un diagnostic technique de celles-ci, dans l'objectif de planifier les travaux d'entretien et permettre ainsi d'établir une feuille de route sur le long terme. Cette étude a été finalisée en 2011 et préconise le maintien des STEP de Boveresse et de Travers pour une période d'une quinzaine d'années. En effet, ce type de STEP à lit bactérien permet d'être compatible avec les charges hydrauliques importantes à traiter. Durant cette période, il est prévu de poursuivre la mise en place du système séparatif du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) afin de diminuer ces charges hydrauliques. Le but de cette démarche est d'arriver en 2030 avec des eaux d'épuration contenant le moins possible d'eaux claires parasites. Ainsi, il sera à ce moment possible de dimensionner correctement une seule STEP en remplacement de celles de Travers et de Boveresse.

Il rappelle qu'un crédit de quelque 8 millions de francs a été accepté par le Législatif afin de mener à bien les mesures urgentes dans le domaine des PGEE, qui consistent en la séparation des eaux claires et des eaux usées. A ce jour, il reste encore une mesure à effectuer dans le cadre de ce programme, tout en notant que depuis lors de nouvelles mesures ont dû être réalisées. La dernière en date, acceptée par le Conseil général, étant celles dont les travaux vont débuter au mois d'octobre, à la Rue Miéville à Travers. Il va de soi que d'ici 2030, il sera encore nécessaire de travailler à la mise en place du séparatif sur d'autres secteurs. Le dicastère se penche d'ores et déjà sur la priorisation des mesures qui ont du sens et qui diminueront sensiblement ces effets de charges hydrauliques.

En ce qui concerne le traitement des eaux de Noiraigue, il rappelle que la STEP a été construite en 1978 et réhabilitée en 1995. Pour cette station, la première étude de 2011 ne recommande pas une nouvelle réhabilitation mais privilégie sa reconstruction avec la mise en place d'un nouveau procédé de traitement permettant de répondre aux normes actuelles. L'obsolescence de cette station est due au bas rendement du traitement qui se situe entre 50 et 60%. Ceci est dû à la dilution des eaux

usées par les eaux parasites et des déversements d'eaux usées non traitées sur le réseau. Cette STEP est de plus en très mauvais état et ne respecte plus les normes actuelles. Pour information, M. Fatton indique que cette STEP traitait jusqu'en 2013, plus de 1'000 m³/jour et actuellement avec les différentes mesures qui ont été mises en place, elle traite 300 m³/jour, ce qui est encore trop car l'objectif est d'arriver à 90 m³/jour. Le procédé de nitrification qui est envisagé pour cette installation permettra de la pérenniser au-delà de 2030. Une nouvelle construction adaptée à ces exigences et qui sera exclusivement consacrée au village de Noiraigue, étant donné qu'il est difficilement pensable à l'heure actuelle de remonter les eaux de Noiraigue sur la STEP centralisée de Travers, pour des raisons de coûts, de traversées des zones de protection des eaux et de la voie de chemin de fer.

Pour faire suite à cet avant-projet et dans le but de faire avancer ce dossier, mais aussi au vu des difficultés rencontrées, tant au niveau des analyses des eaux rejetées que des problèmes techniques, une étude de faisabilité chiffrée et détaillée a été engagée en 2013. Cette démarche a été menée en collaboration étroite avec les services de l'Etat. Il est en effet important que ceux-ci acceptent le concept retenu tant sur la vision jusqu'en 2030 pour les STEP de Travers et Boveresse que sur la technique de traitement employée pour la nouvelle STEP de Noiraigue. Ainsi, le dossier qui est soumis aujourd'hui a été accepté par les différents services cantonaux.

S'agissant des traitements des micropolluants qui sont évoqués dans ce rapport, M. Fatton explique que notre commune n'est pas soumise aux nouvelles normes fédérales. 5 critères d'évaluation font qu'une commune est soumise aux traitements des micropolluants, il s'agit de :

1. Une STEP avec un bassin de population de plus de 80'000 habitants raccordés.
2. Une STEP avec plus de 24'000 habitants raccordés dans le bassin versant des lacs.
3. Une STEP avec plus de 8'000 habitants sur des tronçons de cours d'eau présentant une part importante d'eaux usées (> 10%).
4. Une STEP avec plus de 8'000 habitants en zone karstique.
5. Une STEP avec plus de 1'000 habitants dans des cours d'eau à haute sensibilité écologique et une part de plus de 5% d'eaux usées.

Notre commune n'a donc pas d'obligation dans ce domaine, si ce n'est la participation financière à raison de fr. 9.-/habitant raccordé pour la création d'un fonds fédéral qui permettra aux collectivités qui ont l'obligation de se munir d'une STEP traitant les micropolluants de financer leur réhabilitation ou leur reconstruction. Une mise aux normes dans le domaine des micropolluants implique des coûts conséquents, d'où l'idée de mettre en place un fonds fédéral auquel tout le monde participe.

Au niveau de la dotation en personnel, M. Fatton précise que les nouvelles installations d'épuration demanderont un suivi plus important qu'actuellement (1 EPT). Il explique que les services de l'Etat et les différents partenaires de ce dossier ont souligné que la dotation actuelle n'est pas suffisante pour faire fonctionner correctement nos STEP et d'assurer un suivi efficient. Il est dès lors proposé une dotation supplémentaire de 0.5 EPT qui sera juste suffisante pour traiter correctement toute la problématique et la gestion de ces stations. Le surcoût de cette augmentation a été estimé à fr. 50'000.- par année. L'effectif en personnel s'élèvera donc à 1.5 EPT.

En ce qui concerne les coûts du projet, ces derniers sont répartis selon les installations comme suit :

STAP de Fleurier	fr.	105'380.-
STAP de Travers	fr.	103'480.-
STEP de Boveresse	fr.	603'330.-
STEP de Travers	fr.	476'860.-
STEP de Noiraigue yc achat terrain dans l'objectif de développer les activités de la station par la suite	fr.	2'823'000.-
STEP Boveresse accès routier	fr.	150'000.-
Divers et imprévus	fr.	500'000.-
TOTAL	fr.	4'762'050.-
+ TVA	fr.	380'964.-
TOTAL TTC (arrondi 5.15 mio)	fr.	5'143'014.-

En ce qui concerne les divers et imprévus inclus dans cette projection à fr. 500'000.-, M. Fatton explique que, comme le rapport de faisabilité pour la STEP de Noiraigue le mentionne, les coûts sont estimés à +/- 25%. Il semblait donc important de ne pas occulter ces +/- 25% et de ne pas partir sur les « moins » mais plutôt sur les « plus ». Le chef du dicastère précise que bien évidemment si ces divers et imprévus ne sont finalement pas nécessaires, ils ne seront tout simplement pas dépensés !

Comme déjà dit, les différents services de l'Etat, concernés par cet important projet de rénovation ont d'ores et déjà donné leur aval aux six propositions et participent au financement par le biais d'une subvention à taux unique de 30% pour les assainissements des STEP, STAP de Travers et de Boveresse et de 20% pour la reconstruction de la STEP de Noiraigue.

Dès lors, l'investissement brut de fr. 5'143'014.- auquel il faut déduire la subvention cantonale de fr. 1'028'000.- ainsi que le prélèvement au fonds communal de fr. 500'000.- ramène l'investissement net à fr. 3'615'014.- à charge de la taxe d'épuration. Cette somme se répartit ensuite à raison de fr. 1'498'697.01 pour le génie civil et fr. 2'116'316.99 pour les installations. L'amortissement se calcule quant à lui comme suit :

Amortissement génie civil au taux de 2 %	fr. 29'973.94
Amortissement installations au taux de 6,5 %	fr. 137'560.60
Imputation d'intérêt (calculée sur la moitié du capital investi selon RLPGE)	fr. 36'150.14
Augmentation de l'effectif de personnel	fr. 50'000.00
Charge nette annuelle initiale	fr. 253'684.68

La charge annuelle initiale correspond à environ 40.3 centimes par m³ d'eau épurée. L'adaptation de la taxe d'épuration sera donc inévitable à terme. Pour l'heure, M. Fatton explique que nous avons encore une marge d'environ 30 centimes sur la taxe d'épuration. Néanmoins, il va de soi que lorsque les intérêts et les amortissements de ces investissements vont courir, cette taxe devra être réadaptée. Il ajoute que dans le cadre du budget courant, la taxe fédérale sur les eaux usées, évaluée à 90'000 francs (référence 10'000 habitants) par année devra être prise en compte dès 2016. A noter que cette référence de 10'000 habitants pour notre commune sera probablement revue à la baisse. Les services de l'Etat sont en train d'étudier comment déterminer le nombre d'habitants raccordés aux stations d'épuration. En effet, notre région dénombre encore beaucoup, dans les hauts, d'habitations n'étant pas raccordées mais fonctionnant avec des fosses ou d'autres systèmes.

Pour autant que ce crédit soit accepté, M. Fatton cite l'échéancier prévu :

Automne 2015 :	Etude du projet de l'ouvrage de la nouvelle STEP de Noiraigue. Aller dans le détail, peaufiner les coûts et la technique en complément des rapports techniques joints à ce rapport.
Hiver 2015-2016 :	Réhabilitation des STEP et STAP de Boveresse et de Travers.
2016-2017 :	Création et construction d'une nouvelle STEP à Noiraigue.
Printemps 2019 :	Une fois que l'ensemble de ces travaux de réhabilitation seront réalisés, vote d'un crédit d'étude préliminaire d'une nouvelle STEP centralisée à Travers.
Printemps 2023 :	Vote d'un crédit d'étude du projet d'une nouvelle STEP centralisée à Travers.
Printemps 2028 :	Vote d'un crédit de construction d'une nouvelle STEP centralisée à Travers.
Fin 2030 :	Mise en service de la nouvelle STEP de Travers.

En conclusion, M. Fatton indique qu'il se tient à disposition pour répondre aux questions, plusieurs groupes les ayant déjà annoncées.

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Di Meo (PLR) prend la parole au nom de son groupe : « *Le groupe PLR a examiné avec attention ce dossier et remercie le Conseil communal pour le travail effectué. Selon les explications*

de la commission de gestion et des finances (CGF), qui le traduit comme une nécessité, la CTP qui utilise les termes d'obligation et de réglementation, nous met sur la bonne voie pour accepter ce présent dossier.

L'idée de préparer le terrain pour 2030 et de développer ce projet en 3 phases, nous paraît tout à fait honorable et intelligent. Se donner du temps pour se préparer financièrement n'est pas un point négligeable. Outre les coûts de ce dossier, nous sommes un réservoir d'eau pour le canton et nous ne pouvons pas nous permettre pour notre image d'avoir un mauvais système de traitement.

Suite à la séance d'information qui a eu lieu à 19 heures ce soir, nous pouvions nous demander pourquoi ne pas raccorder la STEP de Noiraigue directement à Travers dès maintenant. Fort des arguments du Conseil communal et des bureaux d'ingénieurs, nous comprenons tout à fait que la solution proposée dans ce présent rapport apporte à Val-de-Travers une solution relativement peu coûteuse et durable.

Concernant l'amendement des Verts, nous attendons des explications avant de nous prononcer. Dès lors, au vu de ce qui précède, des arguments présentés par le Conseil communal et des commissions, les membres du groupe PLR accepteront à l'unanimité ce rapport. »

M. Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : « En préambule à notre intervention, permettez-nous de saluer comme il se doit le préambule très « développement durable » dans ce rapport du Conseil communal (CC). En effet, il faut relever les propos sur l'obligation morale de protection et de préservation pour les générations des eaux à futur. Un militant écologiste n'aurait pas mieux écrit. Faut-il rappeler que voici 2 ans au sujet d'un projet de forage gazier concernant la région de Noiraigue, nous avons un certain doute, et même un doute certain, sur la position défendue par ce même CC en la matière ? Nous voici donc un peu rassurés.

Maintenant, le rapport du CC portant sur un premier crédit-cadre de l'ordre de 5 millions de francs et qui tient en à peine 5 pages outre les annexes très techniques, est des plus sommaire et lacunaire. Il nous paraît d'autant plus succinct et léger que nous y avons relevé une grosse incohérence entre les montants figurant à la page 3 du rapport avec ceux précisés dans les études techniques. On y reviendra tout à l'heure.

Ce rapport amène inmanquablement une multitude de questions, et probablement que bon nombre d'elles auraient pu trouver une réponse dans un rapport plus élaboré et mieux étayé. Et le fait de mettre sur pied une séance d'information juste une petite heure avant la décision du Conseil général n'est pas de nature à nous faciliter la tâche et pouvoir nous prononcer en toute sérénité.

Dès lors et au risque de submerger cette assemblée par un flot de questions-réponses, nous avons préféré soumettre nos questions par écrit à la Chancellerie et à M. Fatton, déjà vendredi passé. Nous estimons ainsi avoir davantage de chances d'obtenir des réponses étoffées, susceptibles de nous renseigner afin de mieux comprendre les tenants et aboutissants du crédit-cadre débattu ce soir.

Nous avons fait passer ces questions d'abord sur un dégrilleur fin, puis dans un décanteur primaire, on a ajouté un peu de flocculant, histoire d'abattre nos a priori et préjugés, et au final elles portent tant sur les niveaux financier, technique que sur la planification stratégique.

Par exemple, concernant le coût total du projet (page 3 du rapport général) :

- ✓ Il ne nous a pas été possible de mettre en équivalence les montants HT du rapport technique et ceux figurant dans le tableau récapitulatif du rapport général. Quelles en sont les raisons ?
- ✓ Une estimation précise des coûts a été effectuée par les bureaux d'ingénieurs (rapport technique) et un pourcentage estimé pour les divers et imprévus à hauteur d'environ fr. 300'000.- (rien pour les mises en service, entre 7 et 13% selon qu'il s'agisse de matériel ou de génie civil, etc.). De plus, un poste de fr. 500'000.- est à nouveau budgété pour les divers et imprévus dans la demande de crédit. Quelles sont donc les motivations de cette surestimation ?

Nous avons bien essayé de retourner les chiffres dans tous les sens, par exemple en rajoutant une TVA majorée plus que 8% qui ne sera même pas instaurée d'ici 3 ans, ou encore en appliquant un indice des prix à la consommation à la hausse, alors qu'il est stable voire même plutôt en déflation, mais sans pouvoir retomber sur le montant de 5,15 millions.

C'est vrai que nous n'avons pas réalisé que le CC pourrait éventuellement avoir introduit un indice spécial qui pourrait s'appeler « éclipse de lune ». Ce coefficient « éclipse de lune » est encore inconnu des experts en sciences économiques, en astrophysique et métaphysique, mais si c'est le cas, alors nous invitons le CC à publier ses travaux en la matière pour faire bénéficier de cette découverte le plus grand nombre.

Tant la CGF que la CTP n'ont pas relevé cette grosse incohérence dans les montants figurant au rapport avec ceux dans les études techniques. C'est étrangement bizarre, ou alors bizarrement étrange.

Pour ces raisons, nous avons déposé un amendement au crédit-cadre, en reprenant les montants qui figurent dans les études techniques et évitant de majorer les montants avec 10% d'imprévus sans la moindre justification.

Une autre question sur le plan financier que nous nous sommes posés :

- ✓ *Pourquoi le CC fait-il financer la route d'accès intégralement via la taxe d'épuration, et non via le fonctionnement général de la commune; cette route ne sert pas uniquement à la STEP, mais aussi comme piste cyclable ; quel est le tronçon qui sera concerné (entre Pont depuis la route Boveresse-Môtiers jusqu'à Couvet ?). Cela s'inscrit-il dans une planification qui prend en compte la mobilité douce ?*

Concernant la STEP de Noiraigue :

- ✓ *On nous présente une étude de faisabilité, pas un avant-projet dûment ficelé; dès lors, comment le Conseil communal envisage-t-il d'informer le Conseil général sur une étude plus détaillée d'avant-projet ?*
- ✓ *Quelles sont les références des bureaux Mauler et Ribi concernant les bioréacteurs à lit fluidisé ? Quel est le retour d'expérience dont ils disposent sur ce système relativement récent ?*
- ✓ *La variante de raccordement de Noiraigue sur une seule STEP centrale pour le Vallon a été écartée ; or aucune donnée/estimation sur les variantes ne nous est présentée dans le rapport officiel. Quelles ont été les variantes étudiées ? Quels sont leurs surcoûts respectifs ? Quels sont les obstacles et défis techniques ? Dès lors que cette nouvelle STEP va coûter de l'ordre de 3 millions de francs, auxquels s'ajouteront annuellement fr. 266'000.- d'exploitation et frais financiers, il nous semble pertinent ou du moins instructif de confronter cette estimation aux coûts d'un éventuel raccordement sur Travers. On a eu certes des informations complémentaires tout à l'heure, mais c'est un peu tardif.*

Comme exemple de régionalisation à large échelle, on peut citer le Canton de Vaud qui a pour ambition à moyen terme de passer des 170 STEP actuellement à un parc de 50 STEP seulement ; idem pour le Canton de Genève, qui passera de quelques 14 stations à plus que 4 d'ici une vingtaine d'années, avec même le traitement d'eaux provenant de France voisine. Dans le Canton de Berne, la régionalisation dans la Vallée de la Langete a aussi fait passer le nombre de STEP de 4 à une seule. Cette tendance est donc forte, les efforts conséquents sont consentis dans ces régions, en dépit des grandes distances pour raccorder les zones bâties.

Autre question :

- ✓ *L'option d'un étang d'affinage/lagunage, après l'étape de filtration finale et avant le déversement eaux traitées dans l'Areuse, a-t-elle été envisagée ? En cas de déplacement de l'implantation à cause de l'espace réservé au cours d'eau, la place disponible le permettrait-elle ? Quel serait le surcoût ? (cf. exemple de Multiruz dans le Val-de-Ruz).*

Enfin concernant la planification future d'une nouvelle STEP à Val-de-Travers :

- ✓ *Des dates clés sont proposées dans le rapport, de manière très sommaire, et se limitent aux votes de crédit par le Conseil général aboutissant à la STEP centralisée à Travers. D'autres options sont-elles envisageables ? Des collaborations extra-communales sont-elles possibles ?*
- ✓ *Qu'en est-il de l'avancement des PGEE et des mesures pour le séparatif, qu'elles soient urgentes ou plus simplement juste prioritaires ?*
- ✓ *Au vu des enjeux financiers et techniques, comment et qui validera les différentes variantes, notamment par rapport à l'adaptation de la taxe ?*

Ces questions sur la planification résultent du fait qu'on a l'impression que les choix stratégiques aujourd'hui peuvent se résumer à : il faut traiter ce qui est urgent, et pour le reste, on verra bien !

L'enveloppe globale des investissements se monte, faut-il le rappeler, à quelque 30 millions de francs selon l'estimation de l'annexe 6. C'est assurément le plus gros crédit-cadre qu'aura à gérer la commune d'ici ces 15 prochaines années. Dès lors nous recommandons vivement au CC l'instauration d'une commission consultative ad hoc, composée de membres du Conseil général et de personnes compétentes externes, et qui saura accompagner les réflexions et les choix du CC dans ce très gros dossier. On aurait pu ajouter un postulat pour préavis du Conseil général au sujet de cette commission, mais nous espérons que le CC nous aura écoutés et aussi entendus.

En conclusion, nous avons souci que sans planification stratégique bien définie, l'épuration des eaux usées au Vallon ne devienne une véritable « usine à gaz ». Quand bien même il est vrai qu'on peut faire de la méthanisation à partir des boues, mais cela vaudra plutôt pour la future STEP centralisée à Travers. »

M. Jean-Paul Chédel (UDC) indique que son groupe s'est plongé dans ce fastidieux rapport. Il trouve dommage de ne pas pouvoir attendre que le PGEE soit terminé pour construire une nouvelle STEP à Travers sans avoir besoin de rafraîchir les 2 anciennes. A la sortie des STEP, les rejets ne respectent pas les normes. De ce fait, le groupe UDC accepte l'entrée en matière et le crédit tel que proposé. Cependant, une question l'interpelle et il demande pourquoi une subvention de 30% pour Travers et Boveresse et seulement 20% pour Noiraigue. M. Chédel se permet une question personnelle en demandant ce qu'il se passerait au niveau de la commune si elle n'entreprendait rien.

M. Cimenti (PS) s'exprime en ces termes : « *Le groupe socialiste a pris connaissance de ce dossier mais très rapidement bon nombres d'interrogations n'ont pas trouvé réponse, comme le démontre les questions qui sont parvenues à la Chancellerie à ce propos. C'est d'ailleurs avec une certaine surprise qu'on n'ait pas vu apparaître ces questions aujourd'hui, et dont certaines seront posées oralement plus en avant, puisque les autres ont trouvé réponses durant la représentation des bureaux techniques, qui a eu lieu tout à l'heure.*

Fondamentalement, nous sommes quelque peu déçus que le rapport n'ait pas présenté les critères qui soutiennent une vision précise sur le long terme, ni les possibilités techniques qui s'offriront à nous, notamment pour la future STEP centralisée.

En effet, cette demande de crédit constituant une première étape de la réhabilitation des STEP, il nous aurait semblé important d'avoir une présentation globale plus détaillée, tant au niveau technique qu'au niveau financier et organisationnel.

A côté de ces considérations sur les aspects perceptibles, nous avons également été étonnés par les erreurs, et si ce n'est pas le cas, par le manque d'explications qui encadre la rubrique des coûts, qui ne correspond pas, comme l'ont dit Les Verts aux prix qui étaient affichés dans les rapports techniques.

Nous nous interrogeons donc sur les raisons d'un tel manque de précisions ou d'une telle approximation ou non explication, d'abord parce que nous n'y sommes pas habitués, mais également parce qu'une telle approximation pourrait faire penser que l'ensemble de la réhabilitation des STEP ait été traité de la même manière. Imaginons évidemment que cela n'a pas été le cas, mais la présentation de M. Fatton ne nous a pas encore parfaitement rassurée, ni convaincue. Même si nous nous étonnons que les questions entourant ce dossier n'aient pas suscité les mêmes questionnements dans toutes les tendances politiques.

Quoiqu'il en soit, pour en revenir à nos questions, nous aimerions savoir d'abord :

- ✓ A quelle fréquence et dans quelle proportion la qualité de nos eaux de rejet est-elle considérée durant ces dernières années comme « hors des normes admises en la matière » et je me réfère là à la page 2 du rapport ? Nous aimerions également savoir si cela pourrait avoir un impact sur la population de Val-de-Travers ?*
- ✓ Ensuite, pourriez-vous, M. Fatton, développer les objectifs de l'amélioration de la desserte routière à Boveresse ?*

En définitive et à l'image de la présentation qui a eu lieu aujourd'hui même à 19 heures et la façon dont le dossier a été géré, il semblerait dénoter une certaine précipitation.

A ce propos et parce qu'elle a pour objectif de vulgariser le sujet, cette séance à 19 heures ne semble pas avoir été agendée à un moment adéquat puisqu'elle ne nous permet pas une réflexion et des considérations groupées. Nous espérons donc qu'à l'avenir l'agenda d'un sujet aussi technique et important sera établi avec davantage de prévenance.

En ce qui concerne le terme général de la gestion de l'eau, nous avons la chance en Suisse que les dérives de la privatisation de l'eau ne nous touche pas, comme cela arrive malheureusement dans de nombreux pays en voie de développement. Or, si ces distributeurs ne peuvent s'implanter ici, le lobby de l'eau n'en restent pas moins présent, puisque les solutions préconisées pour la gestion de l'eau nous orientent sur le choix du matériel et par conséquent, en impactent les frais de gestion et d'entretien.

C'est pourquoi, traitant ici d'un besoin vital qui devient de plus en plus coûteux, il nous semble que la constitution d'une commission exceptionnelle ad hoc serait une solution intéressante pour effectuer un choix dans les meilleures conditions et en coordination avec le PGEE.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière à l'unanimité en demandant donc qu'une commission ad hoc soit créée pour encadrer les réflexions d'un sujet aussi délicat et pour le reste, nous attendons les réponses de M. Fatton. »

M. Fatton (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable à ce projet, même si des questions importantes sont soulevées. Il tient à rappeler tout d'abord que ce projet date de 2011. Or, ce n'est que cette année que les premières analyses sont tombées avec des conclusions sur l'avenir des stations d'épuration. Jusqu'en 2013, les différentes mesures des PGEE ont été effectuées. Depuis 2013, ce dossier est ressorti sur le bureau du dicastère des infrastructures, afin de le mener à bien et d'aller de l'avant, et notamment en arrêtant de nous voiler la face quant aux rejets des STEP.

Il reprend ensuite les différentes questions posées par le groupe des Verts et y répond comme suit.

En ce qui concerne la différence entre les montants HT du rapport technique et ceux figurant dans le tableau récapitulatif du rapport général, il rappelle tout d'abord que ce rapport technique est parvenu sur son bureau en 2013, dans lequel les honoraires n'y figuraient pas. Il a ensuite été discuté avec l'ensemble des services cantonaux et en date du 27 juillet 2015, le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) a fait parvenir à notre commune le taux de subventionnement des travaux, basé sur les chiffres en sa possession. Les chiffres du rapport politique sont dès lors plus élevés que ceux du rapport technique. Le Conseil d'Etat est donc favorable à augmenter le subventionnement sur les chiffres discutés depuis 2014 jusqu'à ce jour avec les différents services. Les honoraires sont donc pris en compte et font ainsi également l'objet d'une subvention pour ce projet.

Une estimation précise des coûts a été effectuée par les bureaux d'ingénieurs (rapport technique) et un pourcentage estimé pour les divers et imprévus à hauteur d'environ fr. 300'000.- (rien pour les mises en service, entre 7 et 13% selon qu'il s'agisse de matériel ou de génie civil, etc.). De plus, un poste de fr. 500'000.- est à nouveau budgété pour les divers et imprévus dans la demande de crédit. Quelles sont les motivations de cette surestimation ? Comme il l'a déjà relevé, M. Fatton précise que le rapport technique mentionne, en page 24, que les coûts estimés à ce stade pour la STEP de Noiraigue sont à +/- 25% sur un investissement de fr. 2'823'000.-. Il semblait dès lors raisonnable de prendre en compte ce paramètre et de l'indiquer dans le rapport politique en toute transparence. Il conçoit que des « divers » sont connus, mais il y a par contre ce pourcentage de 25% qui ne l'est pas et qui dépend de la qualité des sols et des éventuels problèmes qui pourraient être rencontrés. Il précise que le CC aurait pu préférer le -25%, mais il n'est pas dans son habitude de ne pas être transparent vis-à-vis du Législatif quant aux éventuels coûts qu'il peut y avoir. L'idée était de rendre attentif le Conseil général sur ce flou de +/- 25%. Il espère que les fr. 500'000.- pris en compte dans le plan financier ne seront finalement pas dépensés, mais il tenait à informer de cette situation.

Pourquoi le Conseil communal fait-il financer la route d'accès intégralement via la taxe d'épuration, et non via le fonctionnement général de la commune ; cette route ne sert pas uniquement à la STEP, mais aussi comme piste cyclable ; quel est le tronçon qui sera concerné (entre Pont depuis

la route Boveresse-Môtiers jusqu'à Couvet ?). Cela s'inscrit-il dans une planification qui prend en compte de la mobilité douce ? A ce sujet, M. Fatton répond également à la question socialiste similaire et indique que depuis la création de la STEP de Boveresse, le chemin d'accès a toujours été la piste cyclable, faisant partie du domaine publique (DP) cantonal, qui longe l'Areuse au Nord depuis le pont sur la route de Môtiers en direction de la STEP. Si dans les années 1970 ce cheminement correspondait aux véhicules d'alors, il faut constater qu'aujourd'hui l'évolution des véhicules en tonnage et dimension ne permet plus d'utiliser ce passage. Cet accès est en effet à considérer comme un passage et non comme une route carrossable. L'ancienne commune de Boveresse s'était déjà penchée sur le problème sans pour autant le résoudre. Différents incidents avec des véhicules lourds qui livrent des produits chimiques à la STEP ou qui viennent chercher les boues ou les déchets, ont conduit à mener une réflexion sur l'accès à cette STEP avant qu'un véhicule ne termine sa route dans l'Areuse. Il mentionne, comme anecdote, le remorquage d'un véhicule qui glissait en contrebas de l'Areuse il y a environ une année et demi. Aussi, la volonté était d'éviter que ce genre de problème ne se reproduise et de trouver un autre chemin d'accès menant à cette STEP et ne plus utiliser cette piste le long de l'Areuse. Dès lors, il est proposé de cheminer par la route de remaniement parcellaire utilisée exclusivement par les agriculteurs, qui va de la sortie de Boveresse vers le hangar du feu et qui arrive au Nord de la STEP. Cet investissement est exclusivement à charge de l'épuration car il est exclusivement destiné aux besoins de l'exploitation de la STEP. Cette route nécessite le renforcement du caisson et doit être goudronnée, afin de permettre l'accès à des véhicules lourds sans s'embourber, ni devoir déneiger à la pelle en hiver si cette dernière n'est pas goudronnée. Ces améliorations à apporter à ce tronçon sont donc à charge de l'épuration.

Concernant la STEP de Noiraigue, on nous présente une étude de faisabilité, pas un avant-projet ; dès lors, comment le Conseil communal envisage-t-il d'informer le Conseil général sur une étude plus détaillée d'avant-projet ? M. Fatton explique que cette étude de faisabilité est considérée comme un avant-projet et qu'il n'est pas prévu de financer un nouvel avant-projet. Les services de l'Etat se sont penchés sur la proposition du rapport et sont favorables à la démarche. De plus, si le Législatif accepte ce crédit d'investissement, l'étude de détail sera effectuée dans le courant de l'automne 2015, comme indiqué en page 4 du rapport général et sera présenté à la CTP, qui sera impliquée dans la réalisation de cet ouvrage.

Quelles sont les références des bureaux Mauler et Ribi concernant les bioréacteurs à lit fluidisé (MBBR) ? Quel est le retour d'expérience dont ils disposent sur ce système relativement récent ? A ce sujet, M. Fatton tient à rappeler qu'il y a 2 bureaux d'ingénieurs qui sont impliqués. Mauler SA (MSA) est mandaté par notre commune pour piloter l'ensemble des travaux. Ce bureau d'ingénieurs civils va travailler sur les structures, quant au bureau Ribi SA il est chargé de la partie technique du traitement des eaux. Il relève que Ribi SA a installé un système à lit fluidisé sur la STEP d'Autigny. Cette entreprise est en contact avec de nombreuses STEP et leurs exploitants, afin de pouvoir justement bénéficier d'un retour d'expériences sur tous les types d'installation. Ces retours concernent tout ce qui a trait à l'exploitation, l'entretien mis en œuvre, la fréquence de changements de certains équipements ou encore les résultats d'analyses prises à différents stades du traitement. Ribi SA utilise notamment ces résultats d'analyses pour caler des modèles dans le logiciel de modélisation des stations d'épuration. Le bureau travaille avec des traitements d'eau et partage également le retour d'expérience avec de nombreuses stations d'épuration similaires. Ce bureau a d'ailleurs, pour la STEP de Noiraigue, après avoir choisi un procédé et dimensionné l'installation, consulté plusieurs traitements d'eau. Le MBBR est une technologie qui existe depuis plus de 20 ans et de nombreuses STEP en sont équipées dans le Canton de Vaud. Par exemple, 11 STEP vaudoises sont équipées de lit fluidisé ou d'un procédé combiné.

Concernant la variante de raccordement de Noiraigue sur une seule STEP centrale pour le Vallon qui a été écartée, il rappelle que la STEP de Noiraigue est en fin de vie. Jusqu'à ce que la STEP centralisée voie le jour à Travers, il sera nécessaire de la remettre à jour. L'option de remonter les eaux sales de Noiraigue sur une éventuelle station centralisée à Travers a été étudiée en 2011-2012. Les coûts s'élèvent à quelque 4,6 millions de francs, auxquels s'ajoutent encore toutes les difficultés techniques que l'on peut rencontrer sur les 6 km divisés en différentes zones de protection des eaux, traversées par des routes où les voies de chemin de fer. Au final, les coûts pour remonter ces eaux usées de Noiraigue à Travers sont bien plus élevés que la solution

proposée. Le coût de fonctionnement est environ 1,5 fois plus élevé. C'est pourquoi, la remise à niveau des installations et le remplacement de la STEP de Noiraigue est préconisée.

L'option d'un étang d'affinage/lagunage, après l'étape de filtration finale et avant le déversement des eaux traitées dans l'Areuse, a-t-elle été envisagée ? M. Fatton indique que l'étang n'est pas prévu car il n'est pas utile. Il explique que nous n'avons pas d'obligation dans le cadre de ce projet d'avoir ce système. En effet, les rendements de la proposition faite sont suffisants, sans compter qu'il n'y a pas suffisamment de place pour installer un étang. De plus à proximité de zones d'habitations, il ne semblait pas opportun d'augmenter les nuisances olfactives.

En ce qui concerne l'espace réservé au cours d'eau, M. Fatton indique que, depuis 2014, les services de l'Etat ont accepté que la station d'épuration ne soit pas déplacée. Ils nous ont donné les garanties que la distance au cours d'eau est suffisante et que cette STEP pouvait être reconstruite à son emplacement actuel.

Quant à la planification future d'une nouvelle STEP à Val-de-Travers, des dates clés sont proposées dans le rapport et se limitent aux votes de crédit par le Conseil général aboutissant à la STEP centralisée à Travers. D'autres options sont-elles envisageables? Des collaborations extra-communales sont-elles possibles ? M. Fatton répond que dès 2019, une fois les réhabilitations des STEP effectuées, un crédit d'étude préliminaire sera demandé au Conseil général. A ce moment là, il sera temps d'aborder avec une commission ad hoc l'ensemble des questions afin d'arriver en 2028 avec un projet de crédit et une étude de faisabilité qui satisfassent tout le monde. L'idée est donc qu'entre 2015 et 2019, nous remettons à niveau nos installations et qu'ensuite, nous réfléchissons à l'avenir des STEP, des techniques qui seront utilisées pour cette nouvelle station centralisée, sachant qu'en 15 ans ces dernières peuvent évoluer. Actuellement, ce qui est proposé pour la STEP de Noiraigue est dans le trend du temps, une installation connue, qui fonctionne correctement. Il ajoute que selon les dernières informations obtenues, il n'y aura pas d'évolutions fulgurantes dans les années proches dans le domaine du traitement de l'épuration.

En conclusion, M. Fatton espère par ces réponses avoir étoffé la demande du groupe des Verts et avoir renseigné ses membres à satisfaction, tel qu'ils le demandaient dans leur questionnaire.

M. Fatton réalise qu'il a oublié quelques questions et souhaite encore répondre aux groupes UDC et socialiste. Concernant le subventionnement, il précise au groupe UDC que la première proposition faite par le Conseil d'Etat prévoyait un taux de 16.8% pour l'ensemble des stations d'épuration. Au mois de juin 2015, une nouvelle demande a été déposée auprès des différents services cantonaux par le biais du chef du département, tout en précisant que la loi sur le fonds cantonal des eaux permet des subventionnements différenciés en fonction d'une réhabilitation ou d'une remise à niveau ou encore d'un remplacement. C'est pour cette raison que les STEP de Travers et Boveresse sont subventionnées à hauteur de 30% et que la création d'une nouvelle STEP à Noiraigue l'est à 20%. Cette différence découle de la base légale. Il précise ensuite que si rien n'est entrepris, tout comme l'Etat nous a déjà informés en 2013, les débits déversés dans l'Areuse seront simplement taxés. Une taxation d'office selon le nombre de m³ rejetés. Sur le plan écologique, il précise qu'en moyenne, 1 fois sur 3, les rejets ne correspondent plus aux normes. Ce n'est donc pas une solution ! Il est nécessaire de trouver un partenariat et des solutions sur le court terme déjà pour ensuite mettre en place des options raisonnables sur le long terme afin de ne pas avoir à débattre de ce genre de réflexions au sein de cet hémicycle.

Au groupe PS, à la question « *A quelle fréquence et dans quelle proportion la qualité de nos eaux de rejet est-elle considérée « hors des normes admises en la matière » ?* », M. Fatton précise qu'actuellement, les analyses sont effectuées à raison d'une fois par semaine par STEP, ce qui représente 12 analyses par mois. Sur ces 12 analyses, en moyenne, 8 ne correspondent plus aux normes, d'où l'urgence. Cela signifie bien que nous avons un rejet important.

Il indique ensuite qu'il a oublié la question suivante...

M. Cimenti (PS) précise que son groupe souhaite connaître l'impact sur la population, du dépassement de ces normes...

M. Fatton (cc) relève qu'il n'est pas biologiste mais pense qu'en rejetant systématiquement des éléments peu favorables, ils remonteront dans la chaîne alimentaire, dans les sources et pollueront sans doute les nappes phréatiques. En finalité, cela ne doit pas être très bon pour l'organisme ! Si ces eaux doivent être traitées, ce sont pour de bonnes raisons...

Pensant avoir répondu ainsi à l'ensemble des questions, il s'arrête ici.

La présidente demande aux groupes s'ils sont satisfaits des réponses obtenues.

M. Cimenti (PS) demande une suspension de séance de 5 minutes.

La présidente proclame une interruption de séance à 21h05. A 21h15, elle prie les membres du Conseil général de bien vouloir reprendre place et rouvre les débats.

Mme Vaucher (Les Verts) avait encore une question à poser à M. Fatton du moment que l'Assemblée est en possession d'éléments nouveaux : « *Par rapport aux honoraires qui ont été rajoutés au montant HT des rapports techniques, est-ce que vous pouvez nous dire globalement sur l'ensemble des projets, sans tenir compte du projet de Noiraigue, qui a déjà une transparence qui est assurée sur les montants d'honoraires d'ingénieur et autres, ce que cela représente ?* »

M. Fatton (cc) va tenter de répondre le plus précisément possible, mais sous toute réserve :

STAP de Fleurier	fr. 84.85 pour les honoraires de génie civil (GC) et fr. 593.98 pour les honoraires équipements et mains d'œuvre (EM)
STEP de Boveresse	fr. 7'570.- (GC) et fr. 1'370.- (EM)
STAP de Travers	fr. 86.- (GC) et fr. 607.- (EM)
STEP de Travers	fr. 6'670.- (GC) et fr. 1'590.- (EM)

Mme Vaucher (Les Verts) estimait cela beaucoup plus haut par rapport aux différences : « *Si je prends la STAP de Travers, le montant figurant dans le rapport technique est de fr. 62'680.- alors que celui qui figure dans le rapport général est de fr. 103'480.-. Donc grosso modo, une hausse de fr. 40'000.-. Alors je n'ai pas en tête le détail que vous nous avez donné tout à l'heure, mais cela reste assez marginal. Donc, on peut admettre qu'entre 2013 et 2015, il y a eu une augmentation des coûts. A ma connaissance, l'IPC est plutôt en stagnation, voire même en régression et je m'étonne qu'il y ait autant de différence.* »

M. Fatton (cc) indique qu'il y a très certainement la différence que Mme Vaucher a comptabilisé. Les honoraires dont il dispose sont ceux d'ingénieurs civils mais il ne sait pas s'ils portent sur la totalité du projet... Quoiqu'il en soit la différence relevée a été acceptée par le Conseil d'Etat et est subventionnée. Il précise qu'il peut bien volontiers donner le détail par écrit pour la prochaine séance du Législatif. Il conçoit qu'il sort ces chiffres à brûle-pourpoint car il n'est pas entré dans ce détail. Il ne pensait pas important de donner ces chiffres. Il répète que cette différence est connue. Elle n'a pas été cachée étant donné que les rapports techniques mentionnent les coûts et le rapport politique les montants subventionnés.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté. Elle rappelle que l'article premier fait l'objet de contestation, un amendement ayant été déposé et se présente comme suit :

Amendement du groupe Les Verts – article premier

Article premier Un crédit de ~~5'450'000~~ **4'750'000** francs est accordé au Conseil communal pour la réhabilitation des stations d'épuration de Boveresse et de Travers, ainsi que la création d'une nouvelle station d'épuration à Noiraigue.

La présidente laisse donc la parole au rapporteur des Verts pour qu'il développe ses arguments.

Mme Vaucher (Les Verts) indique qu'après avoir pris en compte des nouveaux paramètres qui n'ont pas été cachés, mais plutôt pas mentionnés clairement dans le rapport, que, à sa connaissance, les membres de la CGF n'ont ni été avisés de ces différences ni des divers et imprévus, son groupe préfère déposer un sous-amendement tenant compte de ces honoraires. Ce sous-amendement a la teneur suivante :

Sous-amendement du groupe Les Verts – article premier

Article premier Un crédit de ~~5'450'000~~ ~~4'750'000~~ **4'910'000** francs est accordé au Conseil communal pour la réhabilitation des stations d'épuration de Boveresse et de Travers, ainsi que la création d'une nouvelle station d'épuration à Noiraigue.

Mme Vaucher poursuit en ces termes : « *Vous l'aurez compris, malgré les incertitudes soulevées par notre groupe et les nombreuses questions posées, nous entrerons en matière sur la réhabilitation des STEP et la création d'une nouvelle STEP à Noiraigue, c'est une réelle volonté. L'amendement proposé a donc pour but de définir un montant raisonnable, basé sur le chiffrage fourni par les bureaux d'ingénieurs et considérant une marge de manœuvre suffisamment réaliste. Nous avons également pris en compte un montant de fr. 150'000.- maximum, pour les routes. On relève toutefois qu'il n'y a pas de devis chiffré ni autre justification pour ces fr. 150'000.- !*

Nous considérons en effet que lorsqu'un bureau d'ingénieurs écrit en caractère gras que « les montants décrits dans cette table sont des montants maximaux », et que des divers et imprévus sont déjà dûment intégrés, il n'y a pas de justification à renchérir de 10% supplémentaires ces montants. Cela vaut pour les réhabilitations des STEP de Boveresse et Travers et les stations de relevage.

Concernant la nouvelle STEP de Noiraigue, nous avons pu trouver une explication pour que le poste divers et imprévus monte jusqu'à 20% environ, étant motivée par le fait qu'il ne s'agit que d'une étude de faisabilité, certes bien détaillée, mais avec quelques incertitudes encore et pas un véritable avant-projet. Dès lors nous pouvons admettre un surcoût de 10%, soit fr. 282'300.-. Je me permets juste de relire le rapport technique des bureaux Ribl et Mauler pour le devis des travaux pour la STEP de Noiraigue : « Les coûts, estimés (fr. 2'823'000.-) à ce stade à +/- 25% tiennent compte d'une part liée aux coûts des travaux spéciaux, notamment en raison d'ouvrages enterrés. »

La page suivante nous dit : « Ces coûts pour la réhabilitation de la STEP de Noiraigue, sont une estimation confortable tenant également compte, par exemple, d'un achat de terrain sur la parcelle voisine à environ 35.-/m². » ce qui justifie notre sous-amendement à fr. 4'910'000.-.

Notre sous-amendement de fr. 4'910'000.- se compose comme suit :

a) STAP de Fleurier	105'380.-
b) STAP de Travers	103'480.-
c) STEP de Boveresse	603'330.-
d) STEP de Travers	476'860.-
e) STEP de Noiraigue	2'823'000.-
f) Accès routier STEP de Boveresse	150'000.-
g) Divers et imprévus (= 10% pour STEP Noiraigue seulement)	282'300.-

Soit un total hors taxes de fr. 4'544'350.-, et avec 8% de TVA le montant total est de fr. 4'907'898.-, que nous pouvons arrondir à fr. 4'910'000.-. »

M. Fattou (cc) indique que le Conseil communal combat ce sous-amendement. Il souligne que le projet proposé ce soir doit permettre d'aller de l'avant dans la réhabilitation des STEP. Les +/- 25% évoqués, malgré le fait qu'il s'agit d'une marge confortable, semblent importants d'être pris en compte, sans forcément aller jusqu'à + 25%. Raison pour laquelle fr. 500'000.- sont proposés, un geste a déjà été fait à la baisse pour éviter de devoir revenir avec une demande de crédit de fr. 100'000.-, au cas où. Il invite donc l'Assemblée à maintenir ce crédit d'investissement tel qu'il lui est présenté. Si ce montant n'est pas nécessaire, il ne sera pas dépensé. Il lui semble qu'il n'est pas judicieux, dans ce débat transparent où des commissions seront concernées par l'avancement de ces travaux, de couper de but en blanc dans un projet qui a mis déjà plus de 7 ans à aboutir. M. Fattou estime que ce n'est pas tout à fait bien jaugé de la part des Verts qui défendent bien souvent le fait qu'il faille régler tous ces problèmes d'épuration, par respect de la nature. Aussi, il pense que la cible est malvenue.

M. Cimenti (PS) tient à souligner que si le rapport eût été étoffé, cette discussion n'aurait même pas eu lieu !

La présidente demande aux questeurs de se lever. M. Niels Rosselet-Christ (UDC) n'étant pas là, c'est M. Schlosser (UDC) qui le remplace.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de cette proposition. Ce sous-amendement est refusé par 19 NON contre 3 OUI et 10 abstentions.

Mme Vaucher précise que son groupe retire son amendement.

Elle passe ensuite à la suite de l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, elle procède à son vote d'ensemble. **C'est par 29 OUI et 3 abstentions que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à un crédit de fr. 5'150'000.- pour la réhabilitation des stations d'épuration de Boveresse et de Travers, ainsi que la création d'une nouvelle station d'épuration à Noiraigue**, tel que rapporté ci-devant.

6. RAPPORT D'INFORMATION SUR LE SOUTIEN COMMUNAL A L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

La présidente donne la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Frédéric Mairy (cc) relève que, comme il s'agit d'un rapport d'information, il sera relativement bref. Le Conseil communal souhaitait toutefois rendre attentif le Conseil général à cette volonté de soutenir l'intégration professionnelle au niveau communal et de ne pas noyer cette information dans la présentation du budget à venir. Lors de l'établissement des budgets ou de l'examen des comptes, l'aide sociale est régulièrement traitée avec le constat de la voir augmenter d'année en année. Aussi, il paraissait important de pouvoir aussi porter un accent sur l'intégration professionnelle elle-même des bénéficiaires de l'aide sociale.

A l'échelle cantonale, le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) a récemment mis en consultation un rapport sur l'intégration qui vise à déployer tout un tas de dispositifs permettant de réinsérer davantage les demandeurs d'emploi. Il n'y a qu'un seul secteur au niveau communal où il est possible de travailler directement, celui de l'aide sociale. En effet, les employés des guichets sociaux régionaux sont des employés communaux, une part de leur salaire étant ensuite refacturée à l'Etat. Le travail qui est effectué par les assistantes sociales au quotidien, compte tenu d'un nombre de dossiers qui a fortement augmenté au fil des temps, ne leur laisse plus beaucoup de temps pour accompagner professionnellement les bénéficiaires de l'aide sociale qui disposent du

potentiel nécessaire pour se retrouver, à brève ou moyenne échéance, sur le marché de l'emploi. Le souhait est donc de renforcer l'équipe d'assistantes sociales avec un poste de responsable de l'intégration professionnelle, qui est à mi-chemin entre celui d'une assistante sociale, d'un coach ou encore d'un conseiller en placement. C'est un profil qui demandera des exigences particulières, que le Conseil communal espère pouvoir dénicher. Il permettra de mieux accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale dans leur processus de retour sur le marché de l'emploi. C'est une démarche novatrice qui est ainsi proposée puisque le Conseil communal a souhaité collaborer avec un autre service d'aide sociale, celui du Littoral Ouest pour des questions de proximité géographique. Cette solution permet à la fois d'augmenter le nombre d'entreprises avec lesquelles il est possible de travailler, augmenter le nombre de programmes partenaires mais aussi le nombre de bénéficiaires pour mieux répondre aux attentes des employeurs lorsque des contacts auront pu être établis dans ce sens.

La création de ce poste présente un impact financier somme toute relativement limité pour notre commune, puisque c'est un 40% à notre échelle, avec une part de 40% qui est subventionnée par l'Etat, soit un impact relativement faible et surtout avec un impact attendu qui est lui beaucoup plus important, puisqu'il suffit de pouvoir réinsérer professionnellement quelques personnes par année pour que le poste trouve tout de suite sa rentabilité. Autre avantage aussi, aux yeux du Conseil communal, quant à la création de ce poste, c'est également de pouvoir renforcer le rôle de la commune en elle-même en tant qu'employeur. Un des axes sur lequel souhaite travailler le Canton de Neuchâtel, dans le rapport sur l'intégration du Conseil d'Etat, est le rôle qui est attendu de la part des entreprises. Il est en effet souhaité que les entreprises jouent elles-mêmes davantage ce rôle d'employeur, qu'elles favorisent autant que possible les compétences locales. Il était donc important de renforcer le rôle de la commune elle-même sur ce terrain, même si elle fait déjà passablement d'efforts avec beaucoup de placements qui sont proposés, des stages qui pour certains se sont traduits par des engagements dans différents services de l'administration communale. Le Conseil communal espère donc pouvoir continuer sur cette voie et il est heureux que la CGF ait validé cette création de poste qui va bientôt être pourvu avec une entrée en fonction au début janvier 2016.

Conformément à l'article 3.25 RG, la présidente indique qu'aucune discussion n'est ouverte sur un rapport d'information, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement. Elle demande donc si un membre souhaite faire un commentaire.

M. Gashi (PS) prend la parole au nom de son groupe : *« L'intégration professionnelle est un enjeu de société et le terrain sur lequel la commune peut être active est celui de l'aide sociale.*

Il est donc bienvenu que le Val-de-Travers se donne les moyens d'agir à ce niveau-là. Et comme l'a rappelé le conseiller communal, au niveau cantonal, le Conseil d'Etat affiche sa volonté d'améliorer l'ensemble du système de l'intégration professionnelle et cette création de poste est tout à fait cohérente avec le projet du Conseil d'Etat.

Elle l'est d'autant plus qu'en groupant nos forces avec celles d'un autre service social, on évite de créer des doublets et ainsi de profiter de certaines synergies.

Ce qui préoccupe évidemment le groupe PS est avant tout le fait que l'on puisse contribuer à sortir les gens de l'aide sociale et ne peut donc que soutenir un tel projet. »

Mme Vaucher (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Nous remercions le Conseil communal de son initiative qui confirme qu'il faut parfois savoir investir pour pouvoir économiser. A l'heure des comptes et des budgets, notre groupe s'est régulièrement inquiété de l'augmentation constante des montants de l'aide sociale. Tout le monde semblait démuni face à ce phénomène de société. Il se réjouit donc de constater que c'est désormais l'affaire de tous : canton, communes, entreprises et bénéficiaires de l'aide sociale.*

La proposition du Conseil communal se veut relativement modeste pour l'instant avec l'engagement de 0.4 EPT mutualisé, mais habilement pensé avec le partenariat trouvé avec le service social du Littoral Ouest. Nous ne pouvons que souhaiter que les entreprises vallonnaises, dont certaines

viennent de s'installer, joueront le jeu ! Il est bon de rappeler que 500 emplois ont été créés en 3 ans au Val-de-Travers. Il est aussi bon de relever que notre commune compte 800 bénéficiaires dont un tiers sont mineurs. Ça laisse songeur.

Vous l'aurez sans doute compris, nous soutenons cette démarche en souhaitant au CC qu'il trouve la perle rare avec un profil « ressources humaines » et social ainsi qu'une excellente connaissance du réseau. Nous encourageons également la commune à poursuivre son rôle de réinsertion en tant qu'employeur. »

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt ce point et passe au suivant.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Calendrier éolien

M. Christian Mermet (cc) relève que beaucoup de choses se passent dans le domaine de l'éolien alors qu'à ce jour peu d'informations sont sorties. Il souhaite dès lors rappeler que le projet de parc éolien de la Montagne de Buttes est conduit par les 3 communes du Val-de-Travers. Les communes des Verrières, de La Côte-aux-Fées et de Val-de-Travers sont regroupées au sein d'un comité de pilotage (COPIL), présidé par notre commune. En ce qui concerne les prochaines échéances, il explique que les étapes importantes qui vont survenir sont le dépôt et la mise en consultation du plan d'affectation cantonal (PAC) pour le projet de la Montagne de Buttes. Ce plan doit être développé par les promoteurs du projet et il sera ensuite repris par le canton, puis mis à l'enquête publique. Parallèlement, une demande de permis de construire, également développée par les promoteurs, sera déposée auprès des 3 communes. Ces dernières feront aussi l'objet d'une mise à l'enquête. A ces procédures s'ajoute encore la modification du plan d'aménagement local (PAL) de Buttes. En effet, une partie du projet déborde sur une zone de protection qui interdit toute création ou modification de routes. Afin de pouvoir construire le parc, il sera pourtant nécessaire d'autoriser la création de routes, ces dernières seront bien entendu ensuite remises en herbe. Cette modification du PAL est donc nécessaire et sera soumise à votre Législatif lors de sa séance du 7 décembre 2015. Tous ces documents (PAC, demande de permis de construire, PAL) seront finalisés à la fin du mois de septembre. Ils seront adaptés à la fin du mois d'octobre.

Le canton et la commune ont donc prévu, en parallèle, de mettre sur pied une communication sur le PAC et sur la modification du PAL de Buttes, de manière à ce que ces sujets, faisant l'objet de diverses procédures, à différents niveaux puissent être expliqués, de manière coordonnée, à la population via une information optimale.

Il nous explique ce que représentent le PAC et les projets présentés pour nous en donner une petite idée. Il indique que le PAC est constitué d'une description générale du parc, du type d'éolienne, de l'accessibilité, du réseau routier, du raccordement électrique, de la géologie et de la dimension touristique. Le PAC est divisé en 3 phases : la phase de construction, la phase d'exploitation et de maintenance et la phase de démantèlement qui fait aussi partie intégrante de la demande de permis de construire et de l'affectation du PAC.

Il cite de manière non exhaustive les rapports particuliers devant être rédigés durant chacune de ces 3 phases du PAC : les lieux naturels, la faune et la flore, les oiseaux migrateurs, les chiroptères, la forêt, les pâturages boisés, la sécurité aérienne, les faisceaux hertziens, l'eau, le sol, l'air, le bruit, les rayonnements électromagnétiques, ainsi qu'une étude paysagère, un rapport sur les projections de l'ombre des pales des éoliennes, l'agriculture, les problèmes de pollution des sites, les déchets de matériaux, le patrimoine bâti, archéologique et les voies historiques, notamment les murs.

Ces rapports seront présentés publiquement et validés normalement dans le courant du mois de novembre. A l'issue de ses séances, les documents seront ensuite adaptés.

Le 7 décembre, la modification du PAL de Buttes sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil général. Il relève qu'il aurait souhaité le faire plus tôt mais, malheureusement, le canton a préféré que toutes les communications se fassent de manière parallèle. L'approbation de cette modification est donc reportée au début décembre.

Suite au vote du Conseil général, le délai référendaire va courir jusqu'à la fin janvier 2016. A partir de début février, le PAC cantonal sera mis à l'enquête publique, simultanément à la modification du PAL communal et à la demande de permis de construire du parc. La période sera donc assez animée jusqu'au mois de janvier avec plusieurs communications et étapes à franchir.

Vente de l'ancien stand de tir de Fleurier

M. Fatton (cc) indique que l'acte de promesse de vente a été signé. Les travaux ont commencé et la famille Favre-Louvrier attend la fin des travaux pour que l'acte de vente définitif soit signé. Le dossier avance dans le bon sens.

Création de ralentisseurs routiers à Buttes

M. Fatton (cc) indique que 2 ralentisseurs ont dernièrement été installés aux entrées Est et Ouest du village de Buttes. Ce sont 2 mesures préconisées pour améliorer la sécurisation routière. Le Conseil communal a profité des travaux engagés par TransN pour créer ces ralentisseurs afin d'éviter une double fermeture de la route cantonale.

Collecte sélective des plastiques

M. Fatton (cc) informe que le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), par une lettre du 30 juillet 2015, a fait savoir aux communes que la récolte des déchets plastiques, telle qu'elle est organisée actuellement et telle que préconisée par les directives cantonales, ne porte pas ses fruits. L'application du tri des différents styles de plastique selon leurs numéros, tels que mentionnés dans la directive, n'est plus suffisante. Il n'est plus possible de les prendre en compte et seule la reprise des bouteilles plastiques (les corps creux) sera organisée par les communes. De plus, il rappelle que les filières pour la récolte de ces plastiques ne sont toujours pas en place. Le DDTE fait remarquer aussi que, depuis lors, les grands distributeurs ont fait des efforts quant à la récolte de ces plastiques dans leurs enseignes. Le DDTE préconise et demande que la filière de reprise facilitant le geste du tri citoyen soit adaptée à partir du 1^{er} janvier 2016. M. Fatton indique qu'une campagne d'information sera lancée à ce sujet, des affiches seront placardées à la déchetterie et des renseignements seront publiés dans la page communale du Courrier du Val-de-Travers. Cela signifie que la récolte des déchets plastiques telle qu'elle était assurée jusqu'à présent ne sera plus possible dès l'année prochaine. Dès lors, la collecte se portera uniquement sur les bouteilles plastiques.

Restaurant La Fourchette

Mme Chantal Brunner (cc) rappelle que lors de la dernière séance du Législatif du 19 juin, elle avait indiqué qu'elle avait eu des récents contacts avec 2 repreneurs intéressés. Ce couple voulait notamment une cuisine professionnelle pour développer une activité commerciale avec le groupe Manor. Les discussions se sont poursuivies au cours des semaines qui ont suivi la séance du 19 juin, mais il est apparu divers divergences notamment sur la durée du bail, sur le montant du loyer, ainsi que sur d'autres conditions. De telle sorte que le Conseil communal a été amené à renoncer la poursuite des négociations parce que les conditions proposées par les repreneurs n'étaient plus admissibles. Aucun repreneur n'a dès lors été trouvé entre temps. A la mi-août, une séance de travail a été organisée avec l'ECAP, copropriétaire du Centre sportif, pour déterminer les besoins, à la fois de l'ECAP et à la fois de la partie hébergement du CSR. L'idée étant de maintenir des prestations de type restaurant correspondant aux besoins identifiés. Un nouveau concept est en cours d'étude pour permettre aux clients de bénéficier de repas qui ne seraient non plus préparés par le restaurant mais livrés par un prestataire externe issu de la région. L'idée est également de transformer la buvette dans le hall et d'en faire une cafétéria qui serait ouverte selon les horaires de la piscine. Ces démarches sont à leurs balbutiements, le Conseil communal est en contact avec différents intervenants. Différentes possibilités sont étudiées avec GastroNeuchâtel qui apporte des conseils par rapport aux mesures d'hygiène, au nombre d'EPT, au businessplan ou encore aux frais de fonctionnement de ce concept. Mme Brunner voulait cependant informer le Conseil général

qu'il n'y a pour l'instant pas de repreneurs et que le Conseil communal se dirige vers un nouveau concept qui devrait permettre une exploitation du restaurant sur la base de prestations différentes qui sera en principe mise en place au début de l'année prochaine.

Conférence de presse concernant le crédit « promotion démographique et économique »

M. Mairy (cc) informe que dans le cadre de la mise en œuvre du crédit pour la promotion démographique et économique que le Conseil général a voté en 2012, le Conseil communal a annoncé la semaine dernière qu'une nouvelle signature régionale a été trouvée : « *Val-de-Travers - Qualités naturelles* », avec une extension du périmètre géographique. En effet, il est souhaité d'en faire un véritable projet régional avec les communes voisines. Cette signature se concrétisera graphiquement et se mettra ensuite en œuvre notamment dans le cadre de la nouvelle politique d'information communale que le Conseil communal souhaite mettre sur pied dès l'année prochaine, avec comme première action, la page d'informations communales dans le Courrier du Val-de-Travers.

TBRC – Point de situation hiver 2015-2016

M. Mairy (cc) rappelle que le Conseil général se prononcera le 9 novembre sur un nouveau rapport au sujet du développement du site de La Robella. Dans l'attente de cette échéance, des dispositions ont été prises pour que la saison d'hiver 2015-2016 puisse de toute façon être lancée. Il s'agira alors de se prononcer pour la suite et l'avenir du site de La Robella. Une séance d'information sera prévue, comme cela avait été le cas en février 2014 pour le premier vote sur l'avenir de La Robella. Séance qui se tiendra une semaine avant celle du Conseil général. Des précisions seront données ultérieurement quant à l'horaire.

8. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

A) MOTION COMMUNALE POUR L'ETUDE CONJOINTE ETAT – COMMUNES DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

La présidente donne la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Mairy (cc) explique que cet objet a nécessité un changement de l'ordre du jour et remercie l'Assemblée de bien vouloir le traiter ce soir. M. Mairy souhaite tout d'abord traiter le fond de ce rapport et évoquera ensuite sa forme et enfin le vote qui est attendu.

Dès lors, il explique que, sur le fond, le Conseil d'Etat a annoncé, - il y a un certain temps déjà, à l'automne 2014 et cela avait déjà été discuté au cours de l'élaboration du budget 2015 -, sa volonté de reporter une partie de ses charges sur les communes. Une volonté qui découlait de 2 faits. Le premier est un recul de la péréquation financière fédérale que perçoit le Canton de Neuchâtel, une partie de cette péréquation qui lui était versée dans ce qui est appelé les « cas de rigueur » et qui permet de mettre en place une série de mesures visant à améliorer sa situation financière. Effort qui n'a malheureusement pas été fait jusqu'à présent. L'autre élément est la motion votée par le Grand Conseil qui demande au Conseil d'Etat de présenter un plan de réduction de ses dépenses équivalant au 8% de son budget de fonctionnement, cela avec une mise en œuvre dès l'exercice 2016.

A l'automne 2014, le Conseil d'Etat avait donc fait part aux Conseils communaux de son intention d'associer les communes à cet effort au motif que l'Etat n'avait pas à lui seul à y contribuer et que les communes avaient elles aussi un rôle à jouer. L'effort a ensuite été chiffré de l'ordre de 30 à 40 millions de francs d'ici à 2019.

Des discussions ont donc été entamées entre le Conseil d'Etat et l'Association des communes neuchâteloises (ACN) par le biais de la Conférence des directeurs communaux des finances (CDC-Finances) dont M. Mairy fait partie. Ces discussions se sont déroulés dans un climat qui peut être

qualifié de constructif entre les conseillers communaux en charge des finances et le Conseil d'Etat et son équipe. Un bon échange d'informations mais un échange qui n'a pas représenté pour autant une consultation puisqu'au final, les mesures que le Conseil d'Etat a décidées l'ont été de façon unilatérale. En effet, même si certaines avaient été évoquées autour de la table des discussions, aucune n'avait fait l'objet d'une prise de position, ni d'un chiffrage précis, ni surtout d'une réflexion sur les incidences de ces reports de charges avec pour certains des reports de compétence.

Ainsi ces discussions qui avaient été officialisées ont débouché sur une impasse, d'où la volonté de certaines communes, dont la nôtre, d'adopter un ton un petit peu plus ferme envers le Conseil d'Etat, en sortant du cadre des discussions menées au sein de l'ACN, avec la tenue d'une conférence de presse la semaine dernière qui réunissait les villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel et Val-de-Travers. Au cours de cette conférence, il a été rappelé notre opposition au principe même du report de charges, puisque les communes ne peuvent quant à elles rien reporter plus loin.

Pour une commune comme la nôtre et la difficulté chaque année de tenir un budget avec des charges qui s'y ajoutent, ces reports rendent l'exercice particulièrement compliqué. Pour 2016, si la première liste de mesures envisagées par le Conseil d'Etat devait entrer en application, ce serait fr. 700'000.- qui se reporteraient sur nos charges. Ce montant représente un peu plus de 2 points d'impôt, compte tenu de son niveau actuel. Certaines mesures, dont notre commune peut difficilement se passer, en pensant notamment aux transports des élèves, la fin du subventionnement des postes de directeur d'école, il est difficile de faire face en quelques mois à des décisions aussi lourdes de conséquences non seulement financièrement mais également en termes d'organisation. C'est pour cette raison que notre commune a décidé de s'associer à cette démarche collective des villes, d'autres communes ont d'ailleurs annoncé qu'elles allaient adopter la même position.

Concrètement ce qui est demandé au Législatif est de voter une motion communale sous la forme d'une initiative qui sera ensuite transmise au Grand Conseil assortie de l'urgence. Cela signifie que lors de sa prochaine session, le Grand Conseil devra d'ores et déjà se prononcer sur le traitement de cette motion. Cette motion s'oppose au principe même des reports de charges mais elle montre également que les communes sont tout à fait ouvertes et intéressées à réfléchir avec le Conseil d'Etat à des mesures d'économies qui pourraient être trouvées ensemble et qui toucheront au fonctionnement commun. Plusieurs secteurs ont été identifiés dans lesquels le canton et les communes interviennent. Secteurs qui peuvent parfois créer des doublets ou des répercussions d'une action d'une collectivité sur l'autre. Il y a toute une série de tâches à lister et à mesurer. Ce que les villes ont relevé au cours de la conférence de presse et déjà dit au Conseil d'Etat dans le cadre de la CDC-Finances, c'est qu'il n'y a plus de souhait de travailler avec un objectif fixé tel qu'il l'a été par le Conseil d'Etat, mais de travailler uniquement avec comme objectif commun d'améliorer le fonctionnement structurel des collectivités publiques neuchâteloises, sans se dire qu'au final 10, 30, 40 ou 100 millions de francs d'économies seront dégagées.

M. Mairy termine en précisant qu'il répondra volontiers aux questions tant sur le fond que sur la forme de ce dossier.

La présidente ouvre ensuite la discussion générale.

M. Oppliger (PS) fait l'intervention suivante : « *Notre Conseil communal accompagné par plusieurs communes de notre canton, propose de nous prononcer sur le lancement d'une motion communale destinée à intensifier la collaboration entre le canton et les communes dans le cadre du fonctionnement structurel des collectivités neuchâteloises, (résultat d'un nouveau report des charges sur les communes).*

Les propositions d'économies proposées par le Conseil d'Etat découlent de la baisse de la péréquation fédérale. Elles ont été précipitées lors de l'acceptation par le Grand Conseil de la motion UDC amendée par le PLR, demandant au Conseil d'Etat de pratiquer des économies à hauteur d'environ 164 millions de francs pour le budget 2016. En conséquence, le report de charges

pour notre commune se monte à environ fr. 700'000.-, une somme non négligeable pour nos contribuables qui au final, continuent de passer à la caisse.

Il est donc temps que nos autorités communale et cantonale aient un dialogue constructif afin de répartir de façon équitable les charges inhérentes aussi bien au canton qu'aux communes.

Le but de cette motion n'est pas de nous en prendre au Conseil d'Etat mais bien d'instaurer un dialogue entre les autorités cantonale et communale permettant de répartir les responsabilités entre le canton et les communes afin de supprimer les doublets. A ce propos, je pense par exemple au fait que canton et communes effectuent en parallèle les mêmes tâches ou presque, ce qui grèvent les finances aussi bien cantonale que communale. En travaillant ensemble, nos différentes autorités pourrons planifier sur le long terme la répartition des tâches entre le canton et les communes afin qu'à chaque niveau les autorités assument leurs parts des fonctions au service de la population de notre canton. Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste soutiendra donc la proposition du Conseil communal »

M. Santiago (Les Verts) s'exprime au nom de son groupe : « Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport quant à la voie de conciliation à suivre afin de définir les mesures pour assainir les finances des collectivités, et qui nous montre surtout que nous devons assister et même participer, à l'insu de notre plein gré, à un jeu de dupes entre la majorité bourgeoise au Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Est-ce qu'il faut appeler cela un jeu de dupes, un bras de fer, un « c'est celui qui dit qui y est », une mauvaise farce, on se refile la patate chaude ou la grenade explosive ?

Peu importe le nom qu'on y donne ; car avec l'exigence imposée par la majorité bourgeoise d'économiser 164 millions de francs sur le budget de fonctionnement de l'Etat, et les inévitables reports de charges que cela engendre, le fait est que les communes et la population nous sommes pris en otages, et que c'est bien nous qui risquons d'être le dindon de cette mauvaise farce.

Cette partie malsaine a tout pour filer tout droit vers un nième psychodrame à la neuchâteloise, avec un risque de blocage et crispation entre le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil. Décidément ces politiciens soi-disant aguerris sont incorrigibles... Et au gré des majorités et des cohabitations avec le Conseil d'Etat, on a de la peine à croire que la population neuchâteloise en sortira gagnante.

Nous allons donc accepter l'entrée en matière et la motion communale telle que proposée.

Toutefois, nous sommes surpris que ce soit en quelque sorte aux communes de faire pratiquement le boulot de l'Etat pour réduire les doublets, surtout Val-de-Travers qui reste une commune à faible capacité financière et qui a probablement rempli sa part, et nous espérons que Val-de-Travers aura les moyens nécessaires pour mener à bien ces réflexions, car ce sera un processus long et fastidieux.

Lorsque cet instrument législatif de l'initiative communale a été instauré, sous l'impulsion entre autres d'un certain M. Jean-Nat. Karakash, alors membre du Conseil communal au Vallon, la principale raison en était le manque de dialogue entre le Conseil d'Etat de l'époque et les autorités communales. Cette situation est aujourd'hui relativement cocasse ou désolante, c'est selon mais décidément ces politiciens sont incorrigibles.

Permettez-nous encore un message, surtout à l'intention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Le train de mesures annoncées le 26 mai par le Conseil d'Etat et celles concernant les futurs décrets touchent à l'éducation, à la culture et aux transports publics, donc à l'environnement. Elles font suite à d'autres mesures déjà prises par le Conseil d'Etat sur le plan social, et on n'a pas beaucoup de doute qu'il va poursuivre dans cette triste veine. Ces diktats venant de la part d'un Conseil d'Etat élu avec une large majorité dite sur une liste dite de gauche plurielle, c'est d'autant plus déplorable à nos yeux, surtout que ce sont les classes les plus défavorisées qui en pâtiront le plus.

Pour conclure, permettez-nous donc de penser que la population neuchâteloise mérite bien mieux ! »

M. Bigler (PLR) prend la parole à son tour : « *Permettez-moi un constat. Il y a quelques années, le Conseil d'Etat précédent avait eu une lumineuse idée, c'était d'engager un expert en administration pour essayer d'analyser la situation pour améliorer cette structure.*

Avant la fin du rapport d'analyse, le Conseil d'Etat a apparemment pris peur et a montré la porte à M. Randin, le renvoyant à ses études. On n'a jamais vu le rapport mais la facture a été présentée.

Je pense qu'il craignait effectivement un trop brusque changement. M. Randin avait fait la même analyse pour le Canton de Vaud et les autorités ont appliqué son plan d'assainissement et on connaît leur situation financière qui fait rêver.

Alors, le Grand Conseil n'avait pas d'autre choix pour forcer le Conseil d'Etat de revoir ce fonctionnement de l'administration cantonale, d'exiger une baisse de 8% sur le budget de fonctionnement, afin d'essayer d'économiser dans cette structure-là.

Ce n'est peut-être pas non plus la meilleure formule pour y arriver, mais je trouve indispensable que le Conseil d'Etat cherche avec les communes où on peut alléger l'administration par un meilleur partage des responsabilités.

C'est tout de même inquiétant de voir que toutes ces dernières années, la fiscalité a augmenté régulièrement. Ce qui peut être très positif, mais que malheureusement et parallèlement les charges de fonctionnement du canton augmentaient encore plus fort que les entrées d'impôts. C'est ce que l'on appelle le paradoxe neuchâtelois.

Quant à moi, je suis tout à fait favorable à accepter cette motion et que l'on essaye de trouver ensemble une solution. »

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable envers cette proposition. Il souhaite revenir sur certaines interventions. Il indique que M. Oppliger fait bien de relever qu'au final c'est le contribuable qui passe toujours à la caisse ! C'est effectivement un élément qui a été souligné dans l'opposition des communes aux propositions du Conseil d'Etat.

Il comprend que M. Santiago regrette que cela soit aux communes de faire ce travail ou en tout cas en partie. Le Conseil communal peut également le regretter, mais il espère y trouver un intérêt puisqu'au final cela concerne aussi des tâches mutualisées sur lesquelles il espère pouvoir travailler avec le Conseil d'Etat. Par contre, le rapporteur des Verts a tout à fait raison de dire que cela sera un processus long et fastidieux. Cela prendra du temps, cela en a déjà pris passablement et cela en prendra encore. Sur cet élément, les communes ont souhaité rendre attentif le Conseil d'Etat, elles ne sont en effet pas uniquement là pour s'opposer à ces propositions en tapant du poing sur la table, mais elles sont vraiment là pour donner du temps à la réflexion. Elles et notre commune s'y associent de cette façon.

M. Bigler fait référence à l'expert qui a été mandaté il y a quelques années. D'après les renseignements qui ont été obtenus, il s'avère qu'une telle réflexion a été reprise par le Conseil d'Etat. Il peut constater qu'il y a une volonté partagée du Conseil d'Etat d'avancer dans cette direction au-delà du bras de fer qui devra se jouer maintenant et de la décision qui sera prise au Grand Conseil. Des séances sont déjà agendées entre le bureau de la CDC-Finances, duquel M. Mairy fait partie, et le Conseiller d'Etat en charge des finances, pour continuer d'avancer de toute façon. Il y a donc une réelle volonté de travailler ensemble et M. Mairy est convaincu qu'il y a des objectifs partagés, mais il y a actuellement un chemin qui diverge encore quelque peu.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente procède à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucune remarque, elle passe à son vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la motion communale pour l'étude conjointe Etat – Communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques**, tel que soumis par le Conseil communal.

9. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Aucune interpellation, ni questions n'ont été déposées.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Elle souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Elle lève la séance à 22h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LA SECRETAIRE :

Nathalie Ebner Cottet

Christelle Gertsch Macuglia